



Carte de résident suite au VLS-TS

Par **karimma**, le **09/05/2014** à **16:12**

Bonjour. Je suis tunisienne conjoint de français mariée depuis 2011, transcription faite juillet 2012, j'ai obtenu un VLS-TS qui arrive à terme, je voudrais savoir si (selon les accords bilatéraux franco-tunisiens en matière d'immigration) j'ai le droit à une carte de résident de 10 ans ou c juste une carte de séjour temporaire d'1 an? Sachant que pendant la durée de mon visa j'ai effectué de multiples allers-retours france-tunisie je voudrais savoir aussi si les voyages qui sont une "séparation géographique" dérogeraient à la condition de "la communauté de la vie qui ne doit pas avoir cessé" selon les accords pré-cités? Merci

Par **karimma**, le **12/05/2014** à **13:42**

Bonjour.on m'a avisé d'une réponse à ma question de la part de lefèvre mais comme je suis nouvelle ici j'ai pas su comment y accéder. pourriez-vous me dire comment faire? merci